

**DECISION SUR LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR
LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)
Doc. Assembly/AU/7(XXVII)**

La Conférence:

1. **NOTE AVEC SATISFACTION** le rapport du Président du Comité d'orientation des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal ;
2. **APPROUVE** les conclusions des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du HSGOC du NEPAD ;
3. **RÉAFFIRME** la pertinence et la singularité constantes de la vision, des priorités sectorielles et des valeurs fondamentales inscrites dans le NEPAD en tant que programme phare de l'Union africaine et en tant que vision commune pour faire avancer l'intégration régionale, politique et économique pour l'émancipation économique des peuples africains;
4. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.283 (VIV) sur la nécessité pour l'Agence du NEPAD en tant qu'organe technique de l'Union africaine de disposer de la flexibilité nécessaire pour remplir son mandat et, **DEMANDE PAR CONSEQUENT** à la Commission de l'Union africaine de faciliter la mise en œuvre de cette décision conformément aux aspirations du NEPAD et de ses initiateurs ;
5. **APPROUVE** la mise en œuvre de programmes et projets régionaux et continentaux essentiels tels qu'énoncés dans le Rapport d'activité basé sur les résultats de l'Agence du NEPAD pour la période allant de janvier à décembre 2015 en **PRENANT NOTE EN PARTICULIER** des progrès accomplis sur les questions des indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique (ASTII); du Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH); de la contribution de l'Agence du NEPAD à la lutte contre le virus de la maladie d'Ebola; des engagements stratégiques sur la gouvernance des ressources naturelles; du soutien technique à la participation de l'Afrique aux négociations mondiales sur le changement climatique; du soutien technique aux Communautés économiques régionales (CER) dans le cadre du Partenariat pour la pêche africaine (PPA); des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (NAFSIP); des programmes nationaux relatifs à la problématique hommes-femmes, au changement climatique à l'agriculture et au renforcement des capacités des femmes dans l'agroalimentaire dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ; du soutien aux États membres et aux CER en matière de développement institutionnel dans le contexte du cadre stratégique pour le renforcement des capacités, et de la conception du projet sur la jeunesse et les compétences dans le cadre du programme « futurs ruraux » ;

6. **LOUE** les progrès enregistrés à ce jour en ce qui concerne l'application du Programme de développement rural qui favorise une approche multisectorielle pour la transformation rurale en créant un environnement favorable grâce à un peuple à un développement axé sur les populations sur la base de l'équité et de l'inclusion; **FÉLICITE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD pour le lancement du projet pour la promotion de l'emploi décent en milieu rural dans quatre (4) États membres de l'UA et **DEMANDE** aux États membres de soutenir le Programme de développement rural (« futurs ruraux) car il offre des possibilités d'emploi aux jeunes et favorise la transformation rurale;
7. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre stratégique du NEPAD sur l'emploi des jeunes en Afrique;
8. **FÉLICITE** le Gouvernement de l'Allemagne pour le soutien qu'il apporte à l'initiative pour le développement des compétences du NEPAD qui devrait servir de catalyseur pour le développement de l'esprit d'entreprise et **EXHORTE** l'Agence du NEPAD à veiller à la mise en œuvre rapide du projet ;
9. **PREND NOTE** de l'importance du Forum africain de développement rural en tant que plate-forme pour engager le dialogue sur le développement inclusif et la transformation rurale ainsi que sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra au cours du deuxième semestre de 2016. **DEMANDE** aux États membres africains, à la FAO, au FIDA et aux autres partenaires au développement de soutenir pleinement ce forum et d'y participer ;
10. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.579 (XXV) et **NOTE AVEC APPRECIATION** les conclusions des dialogues régionaux de Dakar et de Johannesburg et de la formation sur la négociation de contrats et les politiques et l'administration fiscales dans l'industrie extractive; et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de poursuivre l'exercice ainsi que la mise en œuvre des conclusions de Dakar et de Johannesburg, y compris l'intelligence approfondi de la chaîne de valeur de l'industrie extractive ;
11. En application du Programme de gouvernance des ressources naturelles, **PREND NOTE** du partenariat du NEPAD entre l'OCDE, le NEPAD et le GIZ sur (le renforcement de l'assistance dans le cadre des négociations contractuelles complexes) l'initiative CONNEX et **DEMANDE** que ce partenariat renforce la génération et l'échange des connaissances ainsi que le renforcement des capacités des pays africains et des institutions de l'UA en particulier l'Agence du NEPAD ;
12. **NOTE AVEC APPRÉCIATION** le soutien apporté aux États membres de l'Union africaine et aux Communautés économiques régionales conformément au Fonds de changement climatique du NEPAD et **RÉAFFIRME** l'appui intégral à la NPCA de demande d'accréditation auprès du Fonds Vert sur le climat en tant qu'organisme régional de mise en œuvre. **INVITE ÉGALEMENT** les partenaires

au développement et les États membres à apporter leur contribution financière au fonds sur le changement climatique du NEPAD ;

13. **SE REJOUIT** de l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique et **LOUE** la collaboration effective entre l'Agence du NEPAD, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour l'accueil du Pavillon africain lors de la 21^e Conférence de Paris (COP 21) de la Convention Cadre des Nations unies sur le changement climatique à Paris (France) tout en notant les conclusions réussies du Pavillon africain et de la participation générale de l'Afrique à la COP 21 ;
14. **APPRECIÉ** l'appui technique et financier de l'Agence du NEPAD aux organes de négociation sur le changement climatique en Afrique en particulier le Groupe africain des négociateurs lors de ses réunions préparatoires et consultatives dans le cadre de la 21^e Conférence des Parties de la Convention – Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de continuer à apporter son appui technique aux États membres dans la mise en œuvre et le suivi des conclusions de l'Accord de Paris sur le Climat et de leur apporter un pareil soutien en vue de la COP 22 qui se tiendra en Maroc ;
15. **FÉLICITE** la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et la Banque africaine de développement y compris les partenaires stratégiques clés et le secteur privé pour l'organisation réussie de la première semaine de PIDA tenue au siège de la Banque africaine de développement à Abidjan (Côte d'Ivoire). **PREND NOTE** du rapport du Conseil pour le développement des infrastructures (CID) dans le cadre de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures (IAIDA) et **DEMANDE** l'institutionnalisation de la Semaine du PIDA. **SALUE** la proposition de Dr Akinwumi Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement d'organiser la Semaine tous les ans ;
16. **FÉLICITE** l'Agence du NEPAD d'avoir créé le Continental Business Network (CBN) (*le Cadre continental des affaires*) et **SALUE** les efforts déployés pour faire participer le secteur privé dans la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) par l'entremise du CBN. **NOTE** qu'en tant que plate-forme le CBN contribuera à la participation du secteur privé au financement et au développement des infrastructures sur le continent. **DEMANDE EN CONSÉQUENCE** à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD de collaborer avec les organisations du secteur privé en vue de renforcer davantage le dialogue sur les infrastructures, au plus haut niveau, entre les membres du CBN et les gouvernements ;
17. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.540 (XXIII) approuvant la création de la Plate-forme de Partenariat global pour l'Afrique (AGPP) et **FÉLICITE** S.E. le Président Macky Sall d'avoir été l'hôte de la session plénière inaugurale de l'AGPP à Dakar, au Sénégal. **NOTE** avec intérêt l'approche thématique de l'AGPP en matière d'agriculture et d'infrastructures en tant que secteurs clés du

développement de l'Afrique et **ACCUEILLE EN OUTRE** l'AGPP comme un dialogue de haut niveau sur les responsabilités partagées entre l'Afrique et ses partenaires au développement ;

18. **INVITE** les États membres, le G7 le G20 à soutenir conjointement les activités du Secrétariat de l'AGPP en vue de veiller à ce que l'AGPP joue le rôle d'interlocuteur dynamique entre l'Afrique et les organismes tels que le G7 le G20 pour ce qui concerne les priorités de l'Afrique ainsi que les priorités en matière de croissance économique de développement social. **NOTE AVEC SATISFACTION** le leadership de S.E. le Président Macky Sall dans son dialogue avec ses homologues du G7 et du G20 sur le développement inclusif de l'Afrique ;
19. **LOUE** les progrès réalisés dans la création de l'Alliance for Accelerating Excellence in Sciences in Africa (AESAI) (*l'Alliance pour la promotion de l'excellence dans le domaine des sciences en Afrique*), dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Science Technologie et Innovation pour l'Afrique (STISA 2024) ; **APPROUVE** la demande formulée par le Comité technique spécialisé sur l'éducation, la Science et la Technologie selon laquelle l'Agence du NEPAD : en collaboration avec la Commission de l'UA ; doit fournir des orientations aux États membres et CER en matière de prospection technologique ; y compris en ce qui concerne les exigences réglementaires et éthique qui doivent être mise en place afin que le continent puisse bénéficier des technologies émergentes en du développements économiques et la viabilité de l'environnement. **ENJOINT PAR AILLEURS** à l'agence du NEPAD de mettre en place un système d'obtention des contributions d'expert sur les questions de développement technologique, d'acquisition et de réalisation du développement économique ;
20. **SALUE** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique (AMRH), dans le cadre de la mise en œuvre de projet de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA), spécialement dans la région de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et **DEMANDE PAR CONSÉQUENCE** à l'Agence du NEPAD, à l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) d'accélérer la mise en œuvre du Programme AMRH dans la Région d'Afrique de l'Ouest en 2016 et de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre au HSGOC en janvier 2017 ;
21. Dans le cadre des efforts visant à mettre fin à la tuberculose d'ici 2030, **FELICITE** le Royaume du Lesotho, la République du Malawi, la République du Mozambique et la République de Zambie pour leur volonté de collaborer dans la lutte contre le fardeau de la tuberculose en particulier dans le secteur minier, tout en renforçant les dimensions essentielles des systèmes de santé. **FELICITE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD pour sa collaboration avec la Communauté sanitaire de l'Afrique de l'Est, centrale et australe (ECSA-HC) dans le soutien de la mise en œuvre du projet dans les quatre États membres, ainsi que la Banque mondiale pour son soutien technique et financier au projet. **INVITE PAR CONSÉQUENT** l'Agence du NEPAD, en partenariat avec la Communauté sanitaire (ECSA-HC), et

en collaboration avec la SADC à faciliter la mise en œuvre des composantes régionales du projet. Au cours de la mise en œuvre, faciliter l'essai d'approches novatrices dans la lutte contre la tuberculose et appliquer aux autres pays les leçons tirées de l'expérience des quatre pays. **INVITE** les Etats membres, les organismes régionaux et les partenaires internationaux à soutenir la mise en œuvre du projet et à intensifier les efforts, notamment en faveur d'autres pays également touchés;

22. **FELICITE** le Président et le peuple de la République du Zimbabwe pour la création de l'Université minière panafricaine des sciences et de la technologie (PAMUST), qui vise à contribuer au renforcement des connaissances et des compétences dans le domaine de l'enrichissement des minerais et à améliorer la qualité, la productivité et la compétitivité de l'industrie minière africaine ; **INVITE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD à apporter son soutien à la création de la PAMUST ; et **DEMANDE** à la Banque Africaine de Développement et au secteur privé de fournir également leur soutien à la PAMUST ;
23. **FÉLICITE** les pays qui ont été déclarés exempts du Virus Ebola au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année 2015 et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de continuer à mobiliser les partenaires et les ressources en vue de la poursuite des travaux concernant l'élaboration et les essais des vaccins contre la maladie du Virus Ebola et d'autres maladies émergentes ;
24. **FÉLICITE** l'Agence du NEPAD d'avoir établi une plate-forme en ligne qui permettra de promouvoir l'apprentissage et d'améliorer le partage de l'information et de connaissances dans le cadre de la transformation de l'Afrique. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec d'autres partenaires, d'aider les Etats membres et les Communautés économiques (CER) à utiliser, de manière efficace, la plate-forme en ligne pour l'apprentissage et l'échange de connaissances. **EXHORTE EN OUTRE** l'Agence du NEPAD à faciliter l'apprentissage systématique et l'échange de connaissances et d'expertise entre les CER et les Etats membres sur les questions pertinentes relatives à la transformation de l'Afrique. La plate-forme est disponible sur le site <http://www.nepad.org> ;
25. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de renforcer sa fonction de groupe de réflexion tel que stipulé dans son mandat, afin d'orienter de façon efficace les rhétoriques sur le développement du continent et de guider la mise en œuvre des cadres de développement continentiels, en s'inspirant des meilleures pratiques ;
26. **LOUE DE MANIÈRE GÉNÉRALE** l'excellente qualité du travail technique effectué par l'Agence du NEPAD, sous la conduite du Directeur exécutif, Dr Ibrahim Mayaki.